

Séance du Conseil de Ville du 27 avril 2026

Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion

5.11/25

Budget de la ville, sortir de l'impasse répétitive de la décision sous contrainte par une stratégie de base zéro ?

Auteur	UDC, Dominique Baettig
But visé	Le groupe UDC demande d'appliquer rapidement la méthode du budget base zéro pour sortir de l'impasse budgétaire.

Préavis	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
---------	----------	---------	------------------------------------

Motifs	L'idée d'appliquer la méthode dite du budget « base zéro » n'est pas nouvelle dans le débat public. Elle est régulièrement évoquée comme un moyen de renforcer la transparence et de questionner les priorités. Toutefois, appliquée de manière isolée, rapide ou présentée comme une solution en soi, cette méthode ne constitue ni une garantie d'équilibre budgétaire durable, ni une réponse adaptée aux réalités institutionnelles, financières et opérationnelles d'une collectivité publique communale telle que la nôtre. Contrairement à certaines situations observées à l'étranger, notamment dans le contexte français auquel la motion se réfère, la Ville de Delémont ne se trouve pas dans une situation d'« impasse budgétaire » au sens strict. En revanche, il est exact que les marges de manœuvre financières sont aujourd'hui limitées. Cette situation s'explique principalement par le caractère largement lié et obligatoire d'une part importante des charges communales. Un budget à « base zéro » ne modifie pas les contraintes structurelles existantes et ne saurait, à lui seul, compenser des évolutions de fond telles que la diminution progressive des recettes fiscales observée ces dernières années, notamment à la suite des réformes fiscales intervenues pour les personnes morales. Par ailleurs, l'établissement d'un budget entièrement « repartant de zéro » supposerait un investissement considérable en temps, en ressources humaines et en capacités d'analyse. Dans un contexte administratif donné, cette charge supplémentaire risquerait de mobiliser des moyens importants au détriment d'actions plus directement efficaces, sans garantie de résultats proportionnés aux efforts consentis. Le Conseil communal en est pleinement conscient et préfère allouer les ressources et les efforts à l'analyse des prestations, à leur optimisation garantissant sur la durée la maîtrise des charges sur lesquelles il a une influence, tout en poursuivant les travaux de modernisation de l'administration en lien avec l'évolution des besoins de la population. En effet, sur le moyen et le long terme, l'enjeu central pour Delémont ne réside pas uniquement dans la méthode budgétaire retenue, mais surtout dans sa capacité à maintenir et renforcer son attractivité générale. Celle-ci passe notamment par le développement économique, la diversification des emplois, la création de valeur ajoutée, la formation, l'intégration professionnelle et sociale, ainsi que par la qualité de vie offerte à la population. Ces éléments constituent des leviers essentiels pour générer des recettes durables, limiter les charges et préserver une marge de manœuvre financière. Il est en outre important de souligner que nombre de politiques déterminantes en la matière relèvent de compétences cantonales, voire fédérales. L'action communale doit donc s'inscrire dans une logique de coordination, de partenariat et de complémentarité avec les autres niveaux institutionnels, ainsi qu'avec les communes de l'agglomération. Au niveau interne, l'Exécutif delémontain est conscient que l'organisation, les processus et la transparence peuvent encore être améliorés. Des démarches sont d'ailleurs en cours dans le cadre des projets de modernisation et d'optimisation de l'administration. Ces évolutions		
--------	--	--	--

	doivent cependant rester cohérentes avec l'objectif principal poursuivi : garantir une gestion rigoureuse tout en préservant l'attractivité et la capacité d'action de la Ville. Dans cette perspective, le Conseil communal privilégie une approche progressive, évolutive et concertée de la gestion financière et des prestations publiques. Celle-ci permet d'ajuster les dépenses, de réévaluer les priorités et de dialoguer avec les acteurs concernés, tout en préservant la cohésion sociale, la solidarité et la confiance de son personnel et de la population. Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil communal estime que la mise en œuvre d'un budget établi selon la méthode dite du budget « base zéro » ne constitue pas une réponse appropriée aux enjeux financiers et organisationnels de la Ville de Delémont. En conséquence, il propose au Conseil de Ville de refuser la motion 5.11/25.
--	--